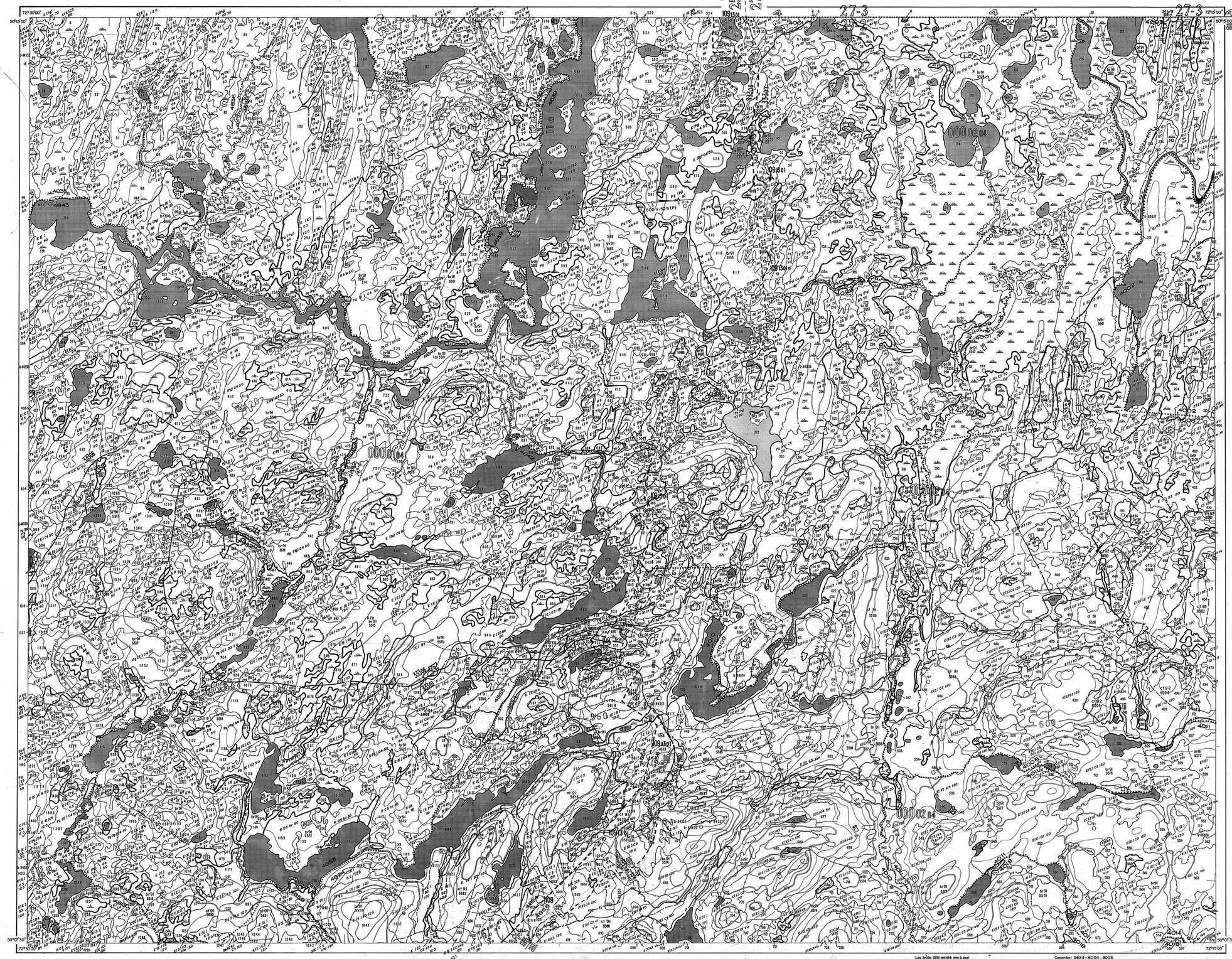

Les bûtis 1991 arrêté mis à jour en utilisant l'image spot du 6 août 1991.

Compt.for.: 2634-6004-8003
À jour : avril 1997.
Equidistance des courbes isohypses exprimée en mètres.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées	cp
Coupe avec protection de la régénération	cpr
Coupe avec réserves de semenciers	crs
Coupe progressive d'ensemencement	cpe
Coupe à diamètre limite	cd
Coupe de jardinage	cj
Coupe de jardinage et dégagement des tiges d'avenir	cjd
Brûlage partiel (brûlé au sol)	brp
Plantation à racines nues	pr
Plantation en récipients	pc
Plantation en mottes	pm
Ensemencement	en
Éclaircie commerciale	ec
Récolte dans les bûtis (volées/ébauchés libres)	eo

N.B. Ces interventions n'occurent eux perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à mélèze (pâturé)	R (M)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à mélèze	R (M)
— — à peuplier	R (P)
Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (E)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à mélèze	S (M)
— — à sapin	S (S)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à peuplier	S (P)
— — (plantation d'épinette blanche)	S(E)P
— — (plantation d'épinette de Norvège)	S(E)P
— — (plantation d'épinette noire)	S(E)P
— — (plantation d'épinette rouge)	S(E)P
Sapinière (de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (Pb)
— — à pin rouge	S (Pr)
— — à pin gris	S (Pg)
— — à peuplier	S (P)
— — (plantation de sapin baumier)	S(S)B
Pinède à pin blanc (au moins pin rouge)	Pb (Pr)
— — — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — — avec mélèze	Pb (M)
— — — — avec pin gris	Pb (Pg)
— — — — avec peuplier	Pb (P)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin rouge (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pr (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — — — avec pin blanc	Pr (Pb)
— — — — avec pin gris	Pr (Pg)
— — — — avec peuplier	Pr (P)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — — — (plantation)	Pr p
Pinède à pin gris (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — — avec mélèze	Pg (M)
— — — — avec pin rouge	Pg (Pr)
— — — — avec pin blanc	Pg (Pb)
— — — — avec peuplier	Pg (P)
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — — (plantation)	Pg p
Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pu (Pu)
— — à thuya (cèdre)	Pu (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)
— — à mélèze	Pu (M)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (Pb)
— — à pin rouge	Pu (Pr)
— — à pin gris	Pu (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pu (S)
— — (plantation)	Pu p
Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Ma (Ma)
— — à thuya (cèdre)	Ma (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Ma (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	Ma (Pb)
— — à pin rouge	Ma (Pr)
— — à pin gris	Ma (Pg)
— — à peuplier	Ma (P)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Ma (S)
— — (plantation de mélèze européen)	Ma(L)
— — (plantation de mélèze japonais)	Ma(J)
— — (plantation de mélèze laricin)	Ma(L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tendance feuillue	Tendance résineuse
Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 (Pg)	F1 (Pg)
— — — — avec pin blanc	F1 (Pb)	F1 (Pb)
— — — — avec pin rouge	F1 (Pr)	F1 (Pr)
— — — — avec épinette	F1 (E)	F1 (E)
— — — — avec sapin	F1 (S)	F1 (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin	BB (S)	BB (S)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)
— — — — avec pin gris	BB (Pg)	BB (Pg)
— — — — avec pin blanc	BB (Pb)	BB (Pb)
— — — — avec pin rouge	BB (Pr)	BB (Pr)
— — — — avec épinette	BB (E)	BB (E)
Bouleau à bouleau jaune avec pin gris	BJ (Pg)	BJ (Pg)
— — — — avec pin rouge	BJ (Pr)	BJ (Pr)
— — — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)
Peuplier avec sapin	Pe (S)	Pe (S)
— — avec épinette	Pe (E)	Pe (E)
— — avec pin blanc	Pe (Pb)	Pe (Pb)
— — avec pin rouge	Pe (Pr)	Pe (Pr)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)
— — avec pin gris	Pe (Pg)	Pe (Pg)
Chênaie rouge résineux	C(R) (R)	C(R) (R)
Érablière résineux	E (R)	E (R)
— — à sapin	E (S)	E (S)
— — à pin rouge	E (Pr)	E (Pr)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F)
— — — sur station humide	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — (essences intolérantes)	F
— — (essences tolérantes)	F
— — sur station humide	F
— — (plantation)	F p
Bouleau à bouleau blanc	BB
— — à bouleau jaune	BJ
Chênaie rouge	Ch
Érablière rouge	Er
— — à bouleau blanc	E (BB)
— — à bouleau jaune	E (BJ)
— — à peuplier	E (P)
— — à feuillus d'essences intolérantes	E (F)
— — à feuillus d'essences tolérantes	E (F)
Plantation d'érable à sucre	Erp
— de bouleau jaune	BeJp
— de peuplier	Pep
— de peuplier hybride	PehP

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ss
Dénudé et semi-dénudé humide	Sh
Aulnaie	A

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	A
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisses légère	cpl
Chablis partiel	cp
Épidémie légère	ep
Brûlis partiel	bp

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale	ct
Brûlis	br
Chablis total	ch
Épidémie sévère	e
Friche	f
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TRIES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
110 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
10 (ans)	10-30 (ans)
30 "	30-50 "
50 "	50-70 "
70 "	70-90 "
90 "	90-110 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune indépendant: Peuplé dominance de haut: tolérantes majorité des tiges entre 0 et 30 ans
Peuplé seulement: majorité des tiges entre 0 et 30 ans
Vieux indépendant: Peuplé dominance de haut: tolérantes majorité des tiges entre 30 et 70 ans
Peuplé seulement: majorité des tiges et plus de 70 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 80 %	f
Abrupte	81 % et plus	a

Superficie entourée de pentes > 31 %
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S (E) C1 c2 D2m ⊖ — R (S) c4 d3

S (E) C1 c2 D2m ⊖:
- S — défoliation
- (E) — classe de pente
- C1 — classe d'âge
- c2 — classe de hauteur
- D2 — classe de densité
- m — classe de tolérance
- ⊖ — classe de densité
- S — sous group. d'essences
- (E) — groupement d'essences

R (S) c4 d3:
- R — classe de pente
- (S) — classe d'âge
- c4 — classe de hauteur
- d3 — classe de densité
- R — type de couvert

CARTOG. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : JULIEN RIVEST (UC 25) — SIGNATURE : Julien Rivest

CARTOG. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS FORÊTS-ERS, INC. (UC 27) — SIGNATURE : Jacques R. Côté Cart.

Carte forestière: Photographie aérienne : 1984-1986; Année de publication : 1985-1988; Année de révision :

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25
Unité d'aménagement: 2-25*-2
Unité de sondage: 5*
Mode de tenure ou de gestion: 000*
Bloc d'aménagement: 01*
Concessionnaire ou autres: 04*
Bassin hydrographique: 33
Bassin primaire: 33 06*
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 90900
Division de recensement: 7 5
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4855*
Région écologique: 12d*
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

* Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 1 / 8 / 84
Déclinaison magnétique : 21° ouest
Équidistance des courbes : 20 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-7	32-8	22-L-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-2	32-1	22-L-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-H-15	32-H-16	22-E-13	

32 I/1 N.O.